

Conformément aux articles L1122-11 & 12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 6 du Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil Communal qui aura lieu le **mardi 17 octobre 2023**, à 20h00, à la salle du Conseil de la Maison Communale, Chaussée de Dinant 2, 5170 Profondeville.

Fait à Profondeville, le 9 octobre 2023

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur Général f.f.

J. Quets

Le Bourgmestre,

L. DELIRE

Séance publique

Générale

1. Procès-verbal de la séance précédente.
2. Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS - Vote.

Secrétariat

3. "Je cours pour mon semi-marathon/marathon" - Formation 1er marathon - contribution des participants - frais d'inscription - Convention.

Finances

4. Fabrique d'église - Lesve - Exercice 2023 - Modification budgétaire.
5. Fabrique d'église - Lesve - 2024 - Budget.
6. Fabrique d'église - Arbre - Exercice 2023 - Modification budgétaire.
7. Fabrique d'église - Arbre - Exercice 2024 - Budget.
8. Modifications budgétaires n°2 - Exercice 2023.

Patrimoine

9. Location du Café Notre Maison à Lustin - Avenant au cahier des charges.

Energie

10. Appel à projets "Territoire Intelligent/Smart Region" - Ratification d'une décision du Collège communal.

Marchés Publics

11. Entretien de voiries 2019-2024 - projet n° 20190021 ou 3P/782 ou projet VEG21-4900 - Approbation des conditions, du mode de passation et de l'estimation du marché public de travaux.

Mobilité

12. Règlement complémentaire de circulation - Nouvelle délimitation du sens unique situé rue de la Guinguette à Lesve.

Huis-clos

Personnel

13. Poste de Directeur financier - Nomination définitive.
14. Admission à la pension anticipée en date du 01.03.2024 d'un ouvrier statutaire.
15. Admission à la pension de retraite anticipée à partir du 01.05.2024 - Ouvrier contractuel subventionné.
16. Décisions prises par le Collège dans le cadre de sa délégation en matière de personnel communal.

Enseignement

17. Ratification des désignations des enseignants faites par le Collège en application du décret du 6/6/1994.